

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Dix-neuvième session
Genève, 2 – 6 février 2026

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGEES DE LA NORME RELATIVE AUX LISTAGES DE SEQUENCES

Document présenté par l'Office européen des brevets

RAPPEL

1. L'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages de séquences a été créée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session (25 – 29 octobre 2010) afin de mener à bien la tâche n° 44, qui vise à "établir une recommandation concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI". L'Office européen des brevets (OEB) s'est vu confier le rôle de responsable de l'équipe d'experts. L'équipe d'experts a également été priée "de coordonner ses travaux avec l'organe compétent du PCT en ce qui concerne l'incidence éventuelle de ladite norme sur l'annexe C des Instructions administratives du PCT" (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10).
2. À la reprise de sa quatrième session, en 2016, le CWS a adopté la norme ST.26 de l'OMPI. En octobre 2021, à la cinquante-troisième session de l'Assemblée de l'Union du PCT, les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT visant à mettre en œuvre la norme ST.26 de l'OMPI dans le système du PCT ont été adoptées. L'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé le report au 1^{er} juillet 2022 de la date d'entrée en vigueur de la norme ST.26 de l'OMPI aux niveaux national, régional et international (voir le document WO/GA/54/14 et les paragraphes 178 à 183 du document WO/GA/54/15).

3. À sa onzième session tenue en 2023, le CWS a approuvé une révision de la description de la tâche n° 44, désormais ainsi libellée :

“Fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions sur la base des ressources disponibles et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs concernant la suite logicielle WIPO Sequence; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI”.

4. Depuis l'adoption de la norme en 2016, plusieurs mises à jour ont eu lieu, donnant lieu aux versions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6. La norme a également été révisée à la onzième session tenue en décembre 2023, au cours de laquelle le CWS a adopté la version 1.7 actuellement en vigueur, dans laquelle de nouveaux exemples ont été ajoutés à l'annexe VI et à l'appendice de l'annexe VI de la norme ST.26 de l'OMPI.

5. Depuis la onzième session du CWS, les délibérations de l'équipe d'experts ont porté principalement sur deux propositions de révision majeures de la norme, outre un certain nombre d'améliorations et de corrections :

- a) une proposition visant à exiger qu'un sous-ensemble d'analogues nucléotidiques et d'analogues peptidiques soit représenté par le symbole de résidu non modifié correspondant; et
- b) une proposition visant à supprimer l'exigence relative à la longueur minimale des séquences et à autoriser l'inclusion de séquences courtes – c'est-à-dire des séquences comportant moins de 10 nucléotides spécifiquement définis ou moins de 4 acides aminés spécifiquement définis – dans le listage des séquences.

6. Aucune proposition de révision n'a été soumise au CWS pour approbation à sa douzième session en septembre 2024, l'équipe d'experts ayant estimé que des discussions et consultations supplémentaires sur les deux propositions étaient nécessaires.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

7. Depuis la douzième session du CWS, l'équipe d'experts s'est réunie cinq fois en ligne pour examiner les propositions de révision de la norme ST.26 de l'OMPI et des questions connexes, ainsi que l'état d'avancement de l'élaboration de la suite logicielle WIPO Sequence, dans le cadre de laquelle l'équipe d'experts a apporté son soutien.

REVISION DE LA NORME ST.26 DE L'OMPI

8. Afin de recueillir l'avis des utilisateurs sur la suppression de l'exigence relative à la longueur minimale des listages de séquences dans la norme ST.26 de l'OMPI et de déterminer si cette proposition serait bien accueillie, l'équipe d'experts a approuvé la réalisation par le Bureau international d'une enquête auprès des utilisateurs. L'enquête auprès des utilisateurs a été ouverte du 23 janvier au 31 mars 2025. Au total, 1 114 réponses (complètes et incomplètes) ont été reçues; 61% des réponses se sont déclarées favorables à la suppression de l'exigence relative à la longueur minimale.

9. Au cours des réunions suivantes de l'équipe d'experts et des discussions menées sur le forum électronique (ci-après dénommé “wiki”), les membres de l'équipe d'experts ont analysé les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs et le bien-fondé de la proposition. Compte tenu du large soutien exprimé par les utilisateurs, l'équipe d'experts est parvenue à un consensus pour proposer au CWS de supprimer l'exigence de longueur minimale en rendant facultative l'inclusion de séquences courtes.

10. Au cours de ses réunions, sur le wiki et lors de discussions en petits groupes entre les membres de l'équipe d'experts ayant exprimé une position, l'équipe d'experts a également

examiné la proposition visant à rendre obligatoire la représentation d'un sous-ensemble d'analogues nucléotidiques et d'analogues peptidiques. Après de longues discussions, un consensus a finalement été atteint en ce qui concerne la prise en considération de cette proposition dans le projet de norme révisé.

11. L'équipe d'experts est donc convenue de soumettre au CWS pour approbation à sa treizième session tenue en novembre 2025 une proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI sous la forme d'une version 2.0 (voir le paragraphe 5 et l'annexe du document CWS/13/16 Rev.) comprenant :

- des modifications visant à exiger qu'un sous-ensemble d'analogues nucléotidiques et d'analogues peptidiques soit représenté par le symbole de résidu non modifié correspondant;
- des modifications visant à supprimer l'exigence relative à la longueur minimale des séquences; et
- des améliorations et des corrections apportées au texte existant dans la version 1.7.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

12. En ce qui concerne le mode de mise en œuvre, compte tenu des implications différentes des deux propositions de fond relatives à la révision de la norme, l'équipe d'experts a recommandé ce qui suit (voir le paragraphe 9 du document CWS/13/16 Rev.) :

- a) S'agissant de la suppression de l'exigence relative à la longueur minimale, étant donné que des séquences courtes peuvent être fournies à titre facultatif et afin d'éviter d'avoir deux versions parallèles de la suite logicielle WIPO Sequence pour créer et valider des listages de séquences, voire deux outils différents en parallèle, cette modification devrait s'appliquer à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle version de la norme ST.26 de l'OMPI, quelle que soit la date de dépôt de la demande de brevet concernée.
- b) En ce qui concerne l'inclusion obligatoire d'un sous-ensemble d'analogues nucléotidiques et d'analogues peptidiques et les précisions à caractère obligatoire, étant donné que cela obligera les déposants à inclure des séquences supplémentaires dans le listage des séquences, cette modification s'appliquerait à tous les listages de séquences déposés dans le cadre d'une demande de brevet dont la date de dépôt – et non pas la date de priorité – est postérieure ou égale à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle version de la norme ST.26 de l'OMPI. Cela permettrait de fonder la transition uniquement sur la date de dépôt et d'ignorer les dates de priorité et la situation d'une demande de continuation, d'une demande de continuation-in-part ou d'une demande divisionnaire.

13. Afin de laisser aux déposants et aux offices suffisamment de temps pour se préparer, de permettre la mise à jour en temps voulu du cadre juridique promulgué et d'assurer la mise à jour en temps opportun des outils logiciels pertinents pour la création et la validation des listages de séquences (suite logicielle WIPO Sequence), l'équipe d'experts a recommandé le 1^{er} juillet 2027 comme date d'entrée en vigueur de la nouvelle version de la norme ST.26 de l'OMPI.

ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION DE LA NORME ET PROCHAINES ETAPES

14. À sa treizième session tenue en novembre 2025, le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI sous la forme d'une version 2.0 et a approuvé la date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} juillet 2027. Le CWS a également approuvé l'exigence concernant la transition proposée par l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages de séquences (voir le document CWS/13/16 Rev.), comme il ressort d'une note

éditoriale figurant à la première page de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI, ainsi libellée :

“À sa treizième session, le Comité des normes de l'OMPI a décidé que la version 2.0 de la norme ST.26 entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2027 et s'appliquerait à toutes les demandes de brevet dont la date de dépôt est postérieure à cette date.

“À titre exceptionnel, le paragraphe 8 de la présente norme s'appliquera à compter de la date d'entrée en vigueur de la version 2.0, indépendamment de la date de dépôt de la demande de brevet concernée”¹.

15. Le CWS est également convenu que la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI serait présentée à l'Assemblée générale de l'OMPI en 2026.

16. À la dernière réunion de l'équipe d'experts tenue le 13 novembre 2025, au cours de la treizième session du CWS, l'équipe d'experts a noté que, bien que certains points soient encore en discussion, aucun appui n'avait été généralement manifesté à l'égard de la présentation au CWS d'une nouvelle proposition de révision de la norme pour approbation à sa quatorzième session prévue en novembre 2026.

PROGRAMME DE TRAVAIL

17. Les points suivants sont considérés comme prioritaires pour l'année à venir par l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages de séquences :

- a) faciliter les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI et de sa mise en œuvre, notamment en concertation avec la Collaboration internationale sur les bases de données de séquences de nucléotides (INSDC) et ses membres;
- b) apporter son concours aux travaux relatifs à toute autre révision de la norme ST.26 de l'OMPI, le cas échéant, afin de faciliter encore sa mise en œuvre par les offices et les déposants tout en maintenant la conformité avec les exigences de l'INSDC et de l'Universal Protein Resource (UniProt); et
- c) fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions et en communiquant les commentaires des utilisateurs concernant leur utilisation de la suite logicielle WIPO Sequence.

18. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]

¹ Le paragraphe 8 de la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI a trait à l'exigence relative à la longueur minimale.